



# Projet pédagogique 2023

## Accueil de Loisirs 3 -11 ans

### Espace Associatif Cantonal d'Aime

Le Centre Social du Canton d'Aime est un lieu d'accueil proposant des services et des activités qui répondent aux besoins des habitants :

- Relais Assistantes Maternelles, Point Informations Jeunesse, Accueil de Loisirs, Accompagnement à la scolarité...

L'EAC est ouvert à tous, à l'écoute des habitants, et met en œuvre des dynamiques à partir d'intérêts collectifs (projets jeunes, animations locales...). L'EAC stimule la vie associative et coordonne les dynamiques de projets par et pour les habitants.

## 1. Les locaux

Depuis juillet 2014, les enfants de 3 à 11 ans sont accueillis dans des locaux fixes :  
« **Le cali'son** », situé rue du prince à Aime. Ces locaux sont mutualisés avec l'école de musique.

**Les bureaux de l'Espace Associatif Cantonal** d'Aime, situés 94 grande rue à Aime, pour la gestion administrative et la logistique (transport, divers matériels...) sont le point central de ce fonctionnement.

Les autres locaux utilisés sont les suivants :

- Le Gymnase d'Aime : hall des sports, salle de danse, toilettes...
- Espace Associatif Cantonal : salle commune, salle de réunion, toilettes... (94 grande rue à Aime)
- Bibliothèques municipales du canton
- Espaces extérieurs sur le canton : stades, espaces sportifs, plan d'eau de Macôt, espaces « nature » du canton...
- Salles des fêtes, salles polyvalentes de la Communauté de Communes.

## 2. L'équipe de l'Accueil de Loisirs

Pour atteindre ses objectifs, l'association fait appel à ses professionnels permanents.

Ophélie BOEGLIN : directrice de l'accueil de loisirs et référente du secteur enfance

Alexandra DOCQUOIS : directrice adjointe et animatrice

**Le directeur :**

Ses fonctions sont :

- Encadrer et former les animateurs.
- Coordonner et animer l'ensemble du personnel pédagogique et technique.
- Assurer le relais entre l'organisateur, les familles, les administrations et tous les partenaires (écoles, bibliothèques, associations...).

- Gérer quotidiennement l'Accueil de Loisirs (gestion administrative, budgétaire et matérielle).
- Assurer le suivi des stagiaires.

Cette mission, qui est avant tout pédagogique, nécessite une présence effective et une relation de confiance sur le terrain car elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique en référence au projet éducatif et du projet du centre socio culturel.

Responsable pénal et civil vis à vis de l'association, des parents et de l'administration.

Le directeur prendra des positions et des décisions qu'il faudra accepter et suivre. Par-là, nous parlons de tout ce qui est du domaine du non négociable, ainsi que toutes les décisions importantes à prendre sur le terrain, en fonction des situations et des difficultés éventuellement rencontrées.

### **L'animateur :**

Une équipe d'animateurs est recrutée en début de vacances sous un contrat d'engagement éducatif (CEE).

Ses fonctions sont :

- Organiser, animer et gérer les activités pour les enfants ;
- Gérer le matériel et les fournitures éducatives (ranger, trier les jeux...)
- Accueillir les parents et les enfants.
- Accompagner les animateurs stagiaires dans leur pratique.

Lors de certaines sorties ou lors de l'absence de la directrice, un animateur référent est désigné. Cet animateur, de fait, est un animateur expérimenté et connaissant bien le fonctionnement de la structure. L'animateur peut alors avoir des responsabilités accrues.

Être animateur dans un Accueil de Loisirs c'est chercher à développer ses savoirs dans une démarche d'échange et de partage des compétences.

Utiliser les compétences de chacun, sans avoir forcément à faire appel à un intervenant spécialisé, demande une préparation rigoureuse, une réflexion sur la place de chacun, une curiosité de tous afin de compléter sa formation en animation mais aussi sa propre expérience de vie.

Un animateur acteur et conscient, force de proposition et d'impulsion est gage de réussite d'un accueil de loisirs inscrivant son action dans la durée.

L'animateur est recruté par l'EAC, il se doit d'être en accord avec le projet éducatif, donc avec le projet global du responsable. Le projet pédagogique fait l'objet d'échanges et de modifications en fonction des besoins et des questionnements soulevés par l'équipe.

L'animateur est responsable du matériel du centre, des activités qu'il propose et de l'accompagnement de celles proposées par les enfants.

Il appartient à l'animateur d'arriver sur le centre avec des pré projets d'animations (en référence au projet pédagogique), de manière à être force de propositions pour les enfants.

*Il est aussi et surtout garant de la sécurité, de la santé et de l'intégrité physique et morale des enfants.*

## **L'animateur stagiaire :**

Le directeur sera à sa disposition pour l'aider à trouver des activités, l'accompagner s'il le souhaite dans les démarches de recherches d'activités ou de mise en place de celles-ci. Cela est aussi valable dans tous les moments de la vie quotidienne. Il est cependant important de souligner que le directeur n'est pas là pour remplacer un animateur stagiaire, mais pour l'épauler dans des moments de doute, face à des situations.

## **3. Les objectifs de l'Accueil de Loisirs**

C'est un lieu de vie, où l'équipe d'animation accueille les enfants/jeunes dans un espace sécurisé et concourt à leur bien-être, à leur repos, à leur développement physique et moral. Nous ne devons jamais oublier que les parents nous confient ce qu'ils ont de plus précieux au monde !

Il est le troisième pôle dans la vie de l'enfant/jeune, à côté de l'école et de la famille.

Il peut être à la fois :

- Un lieu d'animation qui permet d'une part de participer à la vie du village, du canton, et d'autre part d'échanger avec d'autres publics. ;
- Un lieu d'insertion sociale et professionnelle pour des publics en recherche d'emploi ou de formation
- Un lieu d'accueil des parents/enfants/jeunes.

Mais l'objectif de l'Accueil de Loisirs, c'est aussi de permettre aux enfants, aux jeunes de prendre leur temps, de se sentir en vacances et d'apprendre à être acteur de leurs vacances. Qu'ils apprennent à exercer leur libre arbitre, sans aucune volonté d'imposer des convictions personnelles. Cela sera appliqué en leur donnant accès à divers moyens tels, l'autonomie, la culture, les activités, une vie quotidienne adaptée, un droit à la détente impliquant la notion de vacances et plaisir.

### **1. Favoriser l'épanouissement des enfants/des jeunes :**

L'équipe d'animation respectera la sécurité physique et affective.

→ Sécurité physique :

- Identification des dangers
- Connaissance du groupe et des capacités physiques de chacun
- Répertoire téléphonique et bonne pharmacie
- Connaître et appliquer les règles de déplacement en groupe

→ Sécurité affective :

- Sensibilisation des animateurs à l'écoute permanente
- Connaissance de l'enfant/ du jeune
- Respecter le rythme de vie en fonction des besoins de chaque tranche d'âge.
- Organiser différents temps de vie, (accueil échelonné, repas, temps de sieste...)
- Profiter des temps informels pour discuter, échanger et connaître son public
- Mettre en place des activités adaptées en fonction de l'âge, du lieu d'accueil, des exigences des intervenants afin de garantir l'activité en toute sécurité

- Favoriser la socialisation, le respect des personnes et des choses, la tolérance
- Accompagner l'enfant, le jeune vers l'autonomie (projets jeunes...)

## 2. **Accompagner les jeunes vers l'autonomie et la vie en collectivité :**

- dans la mesure du possible chacun participe aux tâches collectives
- mise en place d'espaces d'expression pour apprendre à donner son avis et écouter l'avis des autres (bilan de fin de journée)
- participation active des jeunes dans l'élaboration des règles négociables collectives du centre de loisirs

## 3. **Aménager le temps et l'espace :**

- Aménager les locaux : espaces différenciés (coins petits, coin lecture, coin gourdes, coin chaussures, coins calmes...)
- Mettre en place des horaires adaptés aux différentes tranches d'âge : arrivée et départ échelonnés
- En affichant les plannings d'activités, des règles de vie, des panneaux photos...
- Permettre aussi parfois le décloisonnement des tranches d'âges lorsque les activités prévues ou le projet le permettent

## 4. **Développer la citoyenneté :**

- En apprenant aux enfants les règles du vivre ensemble. Mais aussi en les amenant petit à petit à participer à l'élaboration de ces règles et plus encore à la compréhension d'une définition commune de celles-ci
- Intégrer au projet pédagogique des valeurs du « mieux vivre ensemble »

## 5. **Favoriser la mixité culturelle, intergénérationnelle et sociale :**

- Articuler les activités en lien avec les projets d'activités de l'Espace Associatif Cantonal. La transversalité des actions crée de la dynamique et contribue à valoriser le projet social du centre avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation enfance/jeunesse : Secteur Petite enfance – Secteur enfance/jeunesse – famille
- Faire découvrir aux enfants/ aux jeunes leurs environnement local et de nouveaux horizons (régions, métiers, pratiques culturelles et sportives.)
- Sortir parfois du carcan des tranches d'âges pour tenter de sortir du système d'âges déjà présent à l'école
- Mettre en place des partages d'activités entre les différents publics de l'EAC (séniors, familles ...)

C'est un chantier permanent dans l'animation éducative : Prendre du plaisir dans les activités, découvrir des choses nouvelles, expérimenter par les sens, échanger avec tous, partager des moments chargés d'émotion, vivre des aventures, montrer ses réalisations (objets, photos, dessins, spectacle...), entrer dans l'imaginaire...

## 6. Aller vers une transition écologique

- Réduire l'impact environnemental en utilisant des transports doux : privilégier les déplacements à pied pour les courtes distances. Favoriser les lieux de sortie les moins éloignés du centre de loisirs
- Eviter surconsommation en utilisant des matériaux de récupération ou recyclés pour les activités
- Sensibiliser les enfants au recyclage à travers de petites activités explicatives et en réfléchissant aux usages secondaires que l'on peut faire des matières avant de les jeter
- Sensibiliser les enfants aux produits locaux et de saison à travers la découverte des marchés et la création de potagers dans le cadre de l'accueil de loisirs

## 4. Rythme de vie et d'activités

### 7h30-9h00

Accueil échelonné des enfants, temps de détente et de loisirs pour les enfants (mise en place d'espaces jeux, dessins, construction, lecture...). Suivi de petites activités de présentation et d'expression afin que chaque enfant apprenne qui sont les acteurs autour de lui et qu'il puisse s'exprimer librement sur divers sujets (émotions, anecdotes...)

### 9h30-11h15 (3-6ans) /12h30 (6-11 ans)

Activités proposées par les animateurs selon le matériel, les conditions météorologiques et le programme.

### 11h15 (3-6 ans) /12h30 (6-11 ans)

Passage aux toilettes et lavage des mains avant le déjeuner ; retour au calme avant de passer à table.

### 11h30-12h30 (3-6 ans) 12h45-13h30 (6-11 ans)

Temps de repas dans une ambiance sereine et conviviale. Moment de partage, d'échange, de sensibilisation au goût, au respect de la nourriture. Les repas sont apportés par les parents, les enfants mangent avec et sous la surveillance des animateurs (1 animateur par table de 5 à 10 participants).

12h30-12h45 (3-6 ans) Temps calme, lecture d'histoires, passage aux toilettes.

### 12h45-14h/15h (3-6 ans)

Sieste ou temps calme autours de petites activités tranquilles, temps de discussions.

### 13h30-14h15 (6-11 ans)

Temps calme (dessin, livre, jeux de société, discussions...).

14h-16h

Temps d'activités en fonction des propositions des animateurs (idem au matin).

16h-16h30

Lavage de mains suivi du goûter et discussion avec les enfants afin d'évaluer le vécu de la journée.

16h30-18h15 Accueil des parents, jeux libres des enfants en parallèle.

**En fonction de certaines activités et/ou des envies des enfants, les horaires de fonctionnement peuvent être modulés sur la journée.**

## 5. Gestion des espaces et de la sécurité

### Santé / PAI :

Pour les enfants concernés par des allergies ou intolérances, les parents doivent le signaler au moment de l'inscription de leurs enfants. Dans ce cas, l'équipe d'animation par le biais des fiches de renseignements sont au courant. S'il s'agit d'une allergie à un aliment, d'asthme ou d'un autre trouble, nous mettons en place un protocole d'accueil individualisé établi par la communauté d'agglomération. Ce document contient les coordonnées des parents, les médecins intervenants, la conduite à tenir en cas d'urgence (signes d'appel, symptômes visibles.) et les signatures du protocole par les parents, médecin traitant, responsable de la structure et représentant de la communauté d'agglomération. Les fiches de présence indiquent toutes les allergies ou régimes particuliers.

### Exercice incendie :

Un exercice d'évacuation doit être fait dans les 2 premiers jours du séjour, avec évacuation depuis les chambres, situation la plus complexe.

Rappeler les consignes d'évacuation à l'équipe d'animation.

Vérifier les sorties de secours et les plans de secours.

Veiller à prendre de quoi faire l'appel des enfants, un téléphone portable, trousse à pharmacie et gilet de prévention.

Une fois l'exercice fini, notifier sur le registre de sécurité et indiquer au service l'exercice fait ainsi que le temps mis par les participants afin d'évacuer les lieux.

### Activités :

Toutes les activités s'exerceront dans le respect des normes de sécurité et d'organisation imposées par la législation en vigueur.

L'équipe pédagogique mettra en place tout équipement et organisation favorisant la sécurité des enfants.

Les activités de l'accueil de loisirs s'articulent autour d'une thématique différente à chaque période de vacances. Le planning d'activité est affiché pour les vacances complètes afin de permettre aux familles et aux enfants d'avoir une meilleure lisibilité sur les activités proposées. Le programme peut subir des modifications en fonction de la météo.

L'équipe s'appuie sur les envies des enfants, ses propres envies et ses compétences en prenant en compte l'âge des enfants.

Durant les vacances, les activités sont variées (sportives, culturelles, créatives...) et seront toujours reliées aux objectifs pédagogiques énoncés précédemment. Chaque activité est donc un support pour atteindre des objectifs et non une fin en soi.

**Les activités dites « libres »** permettront aux enfants de se retrouver sans que l'animateur ne s'impose mais il sera garant de la sécurité et du bien-être de chaque enfant au sein du groupe : présence et vigilance seront les maîtres mots.

Les activités proposées seront adaptées aux capacités, au rythme de vie et aux besoins des enfants.

## 6. Liens avec les pairs et les partenaires

**Enfants / enfants** : L'équipe veillera à ce que les enfants entretiennent des relations basées sur le respect, la tolérance, le partage, la convivialité et le plaisir d'être ensemble.

**Animateur / enfants** : Ces relations seront basées sur le respect réciproque, l'écoute et une attention constante afin que l'enfant puisse s'épanouir en toute sécurité tant affective que physique. De plus l'animateur doit être une figure d'autorité sans abus et être un exemple pour les enfants.

**Animateur / familles** : Il se montrera accueillant, agréable, rassurant, à l'écoute des parents. Il transmettra les informations (équipe, parents...).

### **Les relations familles :**

Mettre les parents en confiance en instaurant un accueil de qualité au début du séjour, une disponibilité et une écoute attentive dans le respect du rôle éducatif de chacun.

Informers les parents de la vie du groupe et des animations mises en place en instaurant un blog pouvant être géré par les enfants, avec l'aide des animateurs, à destination des parents.

Prendre le temps d'échanger joue un rôle essentiel pour le bien être de chacun.

### Le lien avec l'organisateur :

Le directeur a pour mission de tenir l'organisme associatif au courant du bon déroulement des vacances. Des échanges par courriel, téléphone ou en face à face seront faits régulièrement.

### Les règles :

Il est nécessaire de mettre en place des règles négociables et non-négociables pour l'apprentissage de la vie en collectivité de chaque enfant.

**Non-négociable** : toutes les règles en relation avec la notion de respect des personnes et des biens, la sécurité et l'hygiène, valables aussi bien pour les enfants que pour l'équipe d'animation

### Animateurs

Téléphone portable interdit sauf en cas d'urgence.

Tous retards et absences doivent être justifiés et chaque agent se doit de prévenir le directeur. Les pauses doivent être prises de façon à ne pas gêner le fonctionnement et sans exagération, dans le respect du temps imparti par jour.

Chaque agent doit être à l'écoute des enfants, des familles pour répondre aux besoins de chacun.

Chacun doit entretenir des relations professionnelles (Courtoisie, communication...) Avec toutes personnes de l'équipe et autres interlocuteurs.

Les temps libres doivent être des temps où l'on redouble de vigilance afin que chaque enfant joue en toute sécurité.

**Négociables** : les règles pour les activités proposées (manuelles, créatives, jeux collectifs, etc.) et certaines règles d'organisation peuvent être négociées après dialogue, évaluation et validation de la situation entre les enfants et l'équipe pédagogique.

Une équipe est composée de personnes ayant une fonction, des expériences, des statuts différents. Chacun va apporter son expérience autant pratique que théorique. Chaque animateur doit trouver sa place au sein de l'équipe et chacun va poursuivre sa formation. Cette équipe va être amenée à travailler ensemble. Chacun doit respecter les règles de la vie en collectivité (arriver à l'heure, informer les autres, écouter, aider, entraider, ...), être disponible pour les enfants mais aussi être capable de dire les choses de façon formelle ou informelle. L'équipe est capable de prendre des initiatives, des responsabilités.

### Rappel des fonctions :

Le directeur

- Il est garant de la sécurité physique et affective des mineurs,
- Il est garant de la mise en œuvre du projet pédagogique,
- Il participe aux relations avec les différents partenaires,
- Il a en charge la gestion au quotidien de l'acm (administrative, financière et matérielle),



- Il a un rôle de suivi des animateurs,
- Il associe les parents au projet de l'acm,
- Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement du séjour.

### **L'animateur**

Auprès des mineurs :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des mineurs,
- Il est à l'écoute des mineurs et répond à leurs demandes,
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer,
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas,
- Il sait adapter les activités à l'âge des mineurs,
- Il doit avoir un rôle actif, dynamisant. Il a une présence active sur le terrain,
- Il connaît et respecte les consignes de sécurité et les fait respecter par les enfants,
- Il a une réflexion théorique et pratique sur son travail et il s'engage à poursuivre sa formation,
- Il respecte les mineurs en tant qu'individu à part entière,
- Il remplit le cahier de présence et le registre d'infirmerie.

Avec ses collègues :

- Il respecte ses collègues,
- Il sait travailler en équipe,
- Il participe aux réunions de préparation et de bilan,
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action,
- Il travaille en collaboration avec l'animateur référent,
- Il respecte le travail de l'autre (personnel de service, intervenants extérieurs, etc.)

Avec les parents :

- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la semaine de leur enfant,
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées,
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

Les règles de vie du groupe seront vues, travaillées et réfléchies avec les enfants afin de les responsabiliser et favoriser leur compréhension et leur intégration

Possibilité de faire des chartes pour les enfants afin qu'ils puissent visualiser et en prendre conscience dès le 1<sup>er</sup> jour des vacances.